



MINI-RESIDENCES D'ARTISTES

PEINTURE INSTALLATION SCULPTURE HAPPENING STREET ART PHOTOGRAPHIE

LES CARTES BLANCHES DE LA CHAMADE

MINI-RESIDENCES D'ARTISTES 2018

Nous sommes très heureux de vous accueillir au restaurant La Chamade pour une nouvelle édition des « Cartes Blanches de La Chamade » !

Pour le bon déroulement de cette manifestation nous vous convions à prendre en considération quelques principes ainsi que nos conditions d'accueil.

- Modalités d'accueil -

Les matériaux, outils et fournitures (matériel d'accrochage...) nécessaires à la création des œuvres ainsi que leur acheminement sont à la charge de l'artiste. Le restaurant fournit l'électricité, l'eau et peut, selon le projet, mettre en place de grands panneaux bois (pour la réalisation d'une fresque par exemple).

Le logement n'est pas compris.

Durant le temps nécessaire à votre résidence, vos repas sont offerts par le restaurant.

Les œuvres créées pendant la résidence seront :

Soit mises en vente par l'artiste dès la fin de sa résidence

Soit conservées par l'artiste (transport à la charge de l'artiste)

Les ventes des œuvres se feront intégralement au profit de l'artiste.

- Charte des Cartes Blanches -

REPAS

Le restaurant prend en charge le petit-déjeuner, le repas complet de midi et celui du soir. Le vin est à discrétion durant les repas.

Les apéritifs et tous les surplus vous seront facturés.

La prise en charge est valable uniquement durant les journées de votre prestation et seulement pour la personne qui est inscrite, cela ne concerne en aucune façon les accompagnants, conjoints, enfants ou autres.

Nous vous demandons de respecter les horaires suivant pour les repas :

Petit-déjeuner de 8h30 à 9h00

Repas du midi de 12h00 à 15h00 suivant l'activité du restaurant et les impératifs de votre travail.

Repas du soir à partir de 21h00

LES HORAIRES CONCERNANT VOTRE PRESTATION ARTISTIQUE

Vous devez être présent sur le lieu de création pour 10h00 jusqu'à 15h30 et de 17h00 à 19h30.

Vous êtes responsable de la sécurité autour de votre espace de travail, une attestation de responsabilité civile est exigée.

Vous avez la possibilité d'exposer vos œuvres suivant les espaces impartis autour du restaurant « La Chamade » et du bar à vins « Le Coup de Cœur » et de vendre librement votre production, aucun pourcentage n'est perçu par l'organisation.

Vous bénéficierez de toutes les prestations de communication mises en place par l'organisation, radio, presse écrite, affichages, flyers, site internet, Facebook.

MATERIEL

Vous devez apporter tout le matériel nécessaire pour votre prestation. L'organisation vous fournit l'électricité, la lumière et éventuellement des supports pour les peintures ou fresques murales (à convenir au moins une semaine avant votre arrivée), escabeaux, chaises et tables.

Un comportement convivial et professionnel est de mise, afin de créer une vraie et bonne ambiance artistique !

Lu et pris connaissance le : _____ L'organisateur :

Date et Signature :